

## **Commission Consultative des services publics locaux Séance plénière du 22 mai 2012**

**Dossier :** Réseau de chaud et froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron.  
Avis de la CCSPL sur le projet de délégation de service public

En application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CC SPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de délégation de service public du réseau de chaud et froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron.

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par le Grand Lyon, la CCSPL se prononce favorablement à 27 voix sur 32 voix exprimées (2 voix défavorables et 3 abstentions).

Cet avis sera communiqué au Conseil communautaire avant de délibérer sur le principe de déléguer.

	Lieux et édifices		Hopital et clinique
	Habillage		Equipement sportif
	Cadastre GI		Piscine
			Ecole
			Collège - Lycée
	Plan Guide		Enseignement Supérieur
	Fond de plan		
	Réseau de chaleur		Tronçons de réseau
			Chaud
			Froid
			Vapeur

